

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 2 septembre 2014
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 2^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur Luc Landreville; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Était absente : madame Monique Vallée

Assistaient également à la séance : madame Louise Gaudreault, directrice générale par intérim; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; madame Isabelle Garon, directrice adjointe, service des ressources matérielles; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

CC14/15-09-001

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ÉDUCATIFS – Secteur des jeunes**, le point 5.1 A) « Présentation vidéo de la journée du 21 mai 2014 (préparée par des élèves) » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ADMINISTRATIFS – Ressources matérielles**, le point 6.3 B) « École primaire du Bout-de-L'Isle » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2014, AJOURNÉE AU 3 JUILLET 2014 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2014

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE

- A) Correspondance en date du 25 août 2014

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

- A) Présentation vidéo de la journée du 21 mai 2014 (préparée par des élèves)

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

- A) Adoption du budget de la Commission scolaire pour l'année 2014-2015 – Amendement à la résolution #CC13/14-07-185

6.3 Ressources matérielles

- A) Adoption de l'enveloppe spéciale en maintien des bâtiments
- B) École primaire du Bout-de-L'Isle

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) Critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2015-2016 – Retour de consultation et adoption
- B) Critères d'inscription 2015-2016 – Collège Saint-Louis – Retour de consultation et adoption
- C) Critères d'inscription 2015-2016 – École Guy-Drummond – Retour de consultation et adoption
- D) Critères d'inscription 2015-2016 – École Jonathan – Retour de consultation et adoption
- E) Critères d'inscription 2015-2016 – École Nouvelle-Querbes – Retour de consultation et adoption
- F) École John-F.-Kennedy – Modification à l'acte d'établissement – Adoption pour consultation
- G) École Saint-Clément – Modification à l'acte d'établissement – Adoption pour consultation
- H) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2014-2017 et liste des écoles et des centres – Retour de consultation et adoption

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 6 mai 2014
- D) Capsule d'internationalisation

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
 - Mission gouvernementale en Chine
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 27 au 30 juin 2014
- D) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 1er juillet au 25 août 2014
- E) Élections scolaires du 2 novembre 2014 – Rémunération du personnel électoral

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

- A) Tableaux comparatifs de la clientèle inscrite au secteur des jeunes pour les années scolaires 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015

14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MARDI 9 SEPTEMBRE 2014 À 19 H

- Dossiers de demande de révision

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MARDI 23 SEPTEMBRE 2014 À 19 H

- Attentes signifiées au directeur général pour l'année scolaire 2014-2015 – Recommandation du Comité d'évaluation
- Adoption du budget des immobilisations 2014-2015
- Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction – Retour de consultation et adoption
- Dépôt du rapport annuel du Protecteur de l'élève

PROPOSITION ADOPTÉE.

Dispense de lecture par le secrétaire général

CC14/15-09-002

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014, ajournée au 3 juillet 2014 et le texte du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2014, ont été remis aux commissaires le jeudi 28 août 2014;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Approbaton du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014, ajournée au 3 juillet 2014 et de la séance extraordinaire du 30 juin 2014

CC14/15-09-003

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014, ajournée au 3 juillet 2014 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2014, tels que déposés.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Affaires découlant du procès-verbal

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Madame Marie-Josée Boivin, au sujet de la pièce #1, relative au projet particulier du Collège Saint-Louis, demande ce qu'il en est de l'accessibilité de ce projet aux élèves HDAA.

Madame Geneviève Hotte mentionne qu'il y a déjà des élèves HDAA au Collège Saint-Louis.

Madame Sonia Gagné-Lalonde pose ses questions au sujet du montant additionnel de 25 M.

Monsieur Ayaz Poundja répond.

Période de question du public

1. Madame Chantal Lefort, vice-présidente des relations de travail au SEOM, demande si le Conseil a pris connaissance de la lettre qu'elle a adressé aux commissaires, le 4 juillet dernier.

Madame Diane Lamarche-Venne répond qu'il y a eu la période des vacances, ce qui explique le délai. Elle propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre avec le SEOM.

2. Monsieur André Larichelière, citoyen, fait lecture d'une lettre et s'exprime sur l'opportunité que propose l'arrivée imminente de la nouvelle école dans Saint-Laurent Ouest.

Il demande ce qu'il advient de la construction de l'école, de son ouverture en septembre 2015 et des élèves marcheurs du quartier.

Madame Lamarche-Venne répond que l'ouverture de l'école est toujours prévue pour septembre 2015 et que la CSMB fera le nécessaire pour remplir l'école. Il est à noter, cependant, que l'école demeure une école de quartier pour élèves marcheurs, non seulement du quartier Bois-Franc mais aussi pour le nouveau Saint-Laurent.

Adoption du budget de la Commission scolaire pour l'année 2014-2015 – Amendement à la résolution CC13/14-07-185

CC14/15-09-004

Document déposé :

- A) Sommaire;
- B) Résolution CC13/14-07-185.

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys doit adopter et transmettre au ministre son budget de revenus et de dépenses pour l'exercice scolaire 2014-2015;

ATTENDU les budgets adoptés par les conseils d'établissement;

ATTENDU la présentation du budget 2014-2015 en Comité plénier le 3 juillet 2014;

ATTENDU le montant de l'allocation reçu pour le transport dans les règles budgétaires initiales reçues le 17 juillet 2014, représentant 484 419\$ de plus que les paramètres de consultation;

ATTENDU le maintien de l'allocation au transport pour la carte CAM;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire.

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu l'unanimité :

D'amender la résolution #CC13/14-07-185, afin de revoir les montants dudit budget en février 2015, lors du budget révisé, tel que prévu aux opérations de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Adoption de
l'enveloppe
spéciale en
maintien des
bâtiments**

CC14/15-09-005

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre du MELS

ATTENDU QU'en date du 18 juin 2014, le MELS a acheminé à la CSMB un envoi relatif à un appel de projets en maintien des bâtiments;

ATTENDU QUE, la Commission scolaire devait transmettre au MELS la liste des projets en maintien des bâtiments au plus tard le 1^{er} juillet 2014;

ATTENDU QUE, la Commission scolaire a fait parvenir au MELS la liste des projets de maintien des bâtiments en date du 30 juin 2014, et ce, pour un montant de 68 331 600,00\$;

ATTENDU QUE, le 14 août 2014, le MELS a alloué un montant de 25 609 300,00\$ afin de réaliser les projets sélectionnés par le MELS;

ATTENDU QUE les projets en maintien des bâtiments doivent être terminés, et ce, pour le 31 mars 2015;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des projets accélérés en maintien des bâtiments déposée au soutien de présente résolution, sous la côte B, et qui est prévue à l'enveloppe spéciale quant au devancement de l'investissement afin de permettre la réalisation de projets à effet rapide sur l'économie.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire du
Bout-de-l'Isle**

**Critères
d'inscription de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys pour
l'année scolaire
2015-2016 –
Retour de
consultation et
adoption**

CC14/15-09-006

Madame Sonia Gagné-Lalonde a demandé l'ajout de ce point parce qu'au mois de juin elle avait rapporté alors les inquiétudes du milieu. Aujourd'hui, elle tient à signaler que le service des ressources matérielles a satisfait aux attentes formulées. Elle remercie le service des ressources matérielles, au nom du milieu, pour leur efficacité et leur diligence.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2015-2016
- C) Tableau synthèse des avis reçus lors de la consultation
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC13/14-05-159
- F) Article 239 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le 6 mai 2014, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC13/14-05-159, les critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE les critères d'inscription 2015-2016 ont fait l'objet de quelques modifications par rapport aux critères d'inscription 2014-2015;

ATTENDU QUE ces nouveaux critères d'inscription prévoient des articles concernant une nouvelle zone tampon définie par le Conseil des commissaires entre les écoles Laurentide et Katimavik-Hébert, les renouvellements de demandes de choix d'école et l'ordre de priorité pour l'acceptation des demandes de choix d'école;

ATTENDU QUE l'application actuelle des critères d'inscription ne génère pas de difficulté particulière;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, les Comités régionaux de parents, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, pour l'année scolaire 2015-2016, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2015-2016 –
Collège Saint-
Louis – Retour de
consultation et
adoption**

CC14/15-09-007

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2015-2016 – Collège Saint-Louis
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC13/14-04-142
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, le 1^{er} avril 2014, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC13/14-04-142, le projet de critères d'inscription 2015-2016 du Collège Saint-Louis;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2015-2016, au Collège Saint-Louis, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2015-2016 –
École Guy-
Drummond –
Retour de
consultation et
adoption**

CC14/15-09-008

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2015-2016 – École Guy-Drummond
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC13/14-04-143
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, le 1^{er} avril 2014, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC13/14-04-143, le projet de critères d'inscription 2015-2016 de l'école Guy-Drummond;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2015-2016, à l'école Guy-Drummond, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2015-2016 –
École Jonathan –
Retour de
consultation et
adoption**

CC14/15-09-009

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2015-2016 – École Jonathan
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC13/14-04-144
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, le 1^{er} avril 2014, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC13/14-04-144, le projet de critères d'inscription 2015-2016 de l'école Jonathan;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2015-2016, à l'école Jonathan, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2015-2016 –
École Nouvelle-
Querbes – Retour
de consultation et
adoption**

CC14/15-09-010

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2015-2016 – École Nouvelle-Querbes
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC13/14-04-145
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, le 1^{er} avril 2014, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC13/14-04-145, le projet de critères d'inscription 2015-2016 de l'école Nouvelle-Querbes;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2015-2016, à l'école Nouvelle-Querbes, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École John-F.-
Kennedy –
Modification à
l'acte
d'établissement –
Adoption pour
consultation**

CC14/15-09-011

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement modifié de l'école John-F.-Kennedy (projet)
- C) Acte d'établissement actuel de l'école John-F.-Kennedy
- D) Articles 39, 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU les besoins de locaux supplémentaires pour l'école John-F.-Kennedy dès la rentrée scolaire 2015-2016 dans le secteur de LaSalle;

ATTENDU QUE les modifications apportées aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées;

ATTENDU QUE l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique précise que, pour les écoles « *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que l'établissement dispense* »;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école selon l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école John-F.-Kennedy ainsi que du Comité central de parents, la modification souhaitée à l'acte d'établissement de l'école John-F.-Kennedy, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De fixer la période de consultation du 3 septembre au 5 décembre 2014;

De recevoir les retours de consultation et les recommandations à une séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de janvier 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École Saint-Clément –
Modification à
l'acte
d'établissement –
Adoption pour
consultation**

CC14/15-09-012

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement modifié de l'école Saint-Clément Est (projet)
- C) Acte d'établissement actuel de l'école Saint-Clément
- D) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Saint-Clément
- E) Articles 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU la résolution du conseil d'établissement de l'école Saint-Clément, en date du 14 avril 2014, demandant à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys d'entamer le processus de consultation en vue de modifier l'acte d'établissement de l'école dans le but de créer deux écoles distinctes, soient l'école Saint-Clément Est et l'école Saint-Clément Ouest;

ATTENDU QUE le secteur de l'école Saint-Clément, ville Mont-Royal, est touché par un accroissement important de la clientèle;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier pour l'année 2015-2016 l'acte d'établissement de l'école Saint-Clément afin de créer deux écoles distinctes offrant des services éducatifs préscolaires et primaires;

ATTENDU qu'il faut retirer l'édifice Ouest sis au 555 avenue Mitchell à ville Mont-Royal, de l'acte d'établissement de l'école Saint-Clément car l'édifice Ouest deviendrait une nouvelle école;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école selon l'article 79;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

ATTENDU que le bassin d'alimentation actuel de l'école St-Clément édifice Est demeurera inchangé et s'appliquera à la nouvelle école St-Clément Est.

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ou du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire.

SUR PROPOSITION DE madame Denise Rochefort, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation auprès du Comité central de parents et du Conseil d'établissement de l'école Saint-Clément, les modifications à l'acte d'établissement de l'école Saint-Clément pour entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récépissé;

De fixer la période de consultation du 3 septembre au 5 décembre 2014;

De recevoir les retours de consultation et les recommandations à une séance régulière du Conseil des commissaires du mois de janvier 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2014-2017 et liste des écoles et des centres – Retour de consultation et adoption

CC14/15-09-013

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 et liste des écoles et des centres
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC13/14-05-160
- F) Articles 193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE le 6 mai 2014, le Conseil des commissaires adoptait, pour consultation, par la résolution #CC13/14-05-160, le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2014-2017 et la liste des écoles et des centres;

ATTENDU QUE l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique, prescrit la consultation du Comité central de parents sur ce plan et la liste des écoles et des centres;

ATTENDU QUE l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, prescrit que la Commission scolaire doit adopter, chaque année, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et la liste des écoles et des centres, après consultation auprès de la communauté métropolitaine de Montréal et des villes concernées;

ATTENDU QUE le Comité central de parents, les villes recoupant en tout ou en partie le territoire de la Commission scolaire et de la communauté métropolitaine de Montréal ainsi que le Comité consultatif de gestion ont été consultés;

ATTENDU les avis favorables reçus;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification-Finances et organisation scolaire ;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 et la liste des écoles et des centres de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Présentation
vidéo de la
journée du 21 mai
2014 (préparée
par des élèves)**

Le Conseil accueille madame Kamar. Elle rappelle sommairement le déroulement des activités de la journée du 21 mai, dans le quartier des spectacles.

Elle profite de l'occasion pour souligner la participation de 53 établissements qui se sont mobilisés pour la tenue de cette journée.

La vidéo réalisée par des élèves, est le témoin éloquent de cette mobilisation.

Elle signale l'intérêt de l'UNESCO pour ce type de mobilisation.

Enfin, elle trace un bref panorama des projets envisagés par les établissements de la CSMB, pour l'année 2014/2015.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Guy Allard résume la dernière rencontre. Il mentionne qu'une séance d'ajournement s'est tenue le 3 juillet dernier au sujet de l'approbation pour l'aménagement de nouveaux locaux.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Taki Kérimian rappelle à ses collègues que le Congrès se tiendra du 25 au 28 septembre 2014. Elle évoque la participation des jeunes au Congrès et mentionne qu'ils ont jusqu'au 5 septembre pour s'inscrire.

Monsieur Jean-Pierre Bédard souligne que la CSMB délèguera 4 jeunes à cette occasion.

**Procès-verbal du
Comité exécutif
du 6 mai 2014**

Les commissaires n'ont rien de particulier à souligner.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne rappelle qu'à compter du 28 septembre, conformément à la Loi, le Conseil des commissaires ne pourra plus siéger, sauf pour disposer d'un cas de force majeure ou répondre à une obligation qui lui est impartie par la Loi.

En conséquence, au cours du mois de septembre, le Conseil aura l'occasion de siéger pour disposer avec diligence du maximum de questions qui doivent lui être soumises.

**Information du
directeur général**

Monsieur Yves Sylvain étant absent, les commissaires reviendront sur l'invitation à accompagner la délégation québécoise en Chine lors d'une prochaine rencontre.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
27 au 30 juin
2014**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
1^{er} juillet au 25
août 2014**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Élections
scolaires du 2
novembre 2014 –
Rémunération du
personnel
électoral**

CC14/15-09-014

Documents déposés :

- A) Lettre de M. Yves Sylvain, directeur général, le 25 août 2014;
- B) Article 30 de la Loi sur les élections scolaires;
- C) Équivalence des fonctions du personnel électoral entre les niveaux provincial et scolaire;
- D) Tableau de rémunération horaire du personnel électoral, 1^{er} avril 2014;
- E) Tableau des tarifs pour frais de déplacement et de logement.

ATTENDU QUE selon l'article 30 de la Loi sur les élections scolaires, la Commission scolaire fixe le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral;

ATTENDU QUE la Direction générale des élections a adressé aux commissions scolaires une documentation relative à la rémunération du personnel électoral provincial;

ATTENDU QUE la rémunération du personnel électoral scolaire ne peut excéder celle du personnel électoral provincial;

ATTENDU la liste d'équivalence des fonctions du personnel électoral – secteur provincial et scrutin scolaire - produite à l'intention des commissions scolaires par la Direction générale des élections en avril 2014;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De fixer le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral, pour la tenue du scrutin scolaire du 2 novembre 2014, selon le tableau des taux et modalités de rémunération préparé par la Direction générale des élections, déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajournement de
la séance**

CC14/15-09-015

ADVENANT 22 h 10, monsieur Jean-Guy Duclos propose l'ajournement de la présente séance au 9 septembre 2014, à 19 heures.

**Ajournement du
09.09.2014**

ADVENANT CE MARDI NEUVIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE À DIX-NEUF HEURES, la séance du 2 septembre 2014 se poursuit, au terme de son ajournement. La séance se tient au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, à laquelle sont présents : madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Jean-Guy D'Amour; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur Luc Landreville; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; monsieur Marc Touchette; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Guylain Desnoyers; monsieur Pierre Labrosse; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort.

Assistaient également à la séance : madame Louise Gaudreault, directrice générale par intérim; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC14/15-09-016

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Informations - Élections scolaires » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

4. CORRESPONDANCE

A) ...

<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</p>

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

5.2 Secteur des adultes et de la formation
professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

A) ...

6.3 Ressources matérielles

A) ...

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

A) Rapport du comité – Demande de révision de décision no
243 (art. 9, LIP) **(Confidentiel) (document sera
transmis dès que possible ou au plus tard lundi en fin
d'après-midi)**

B) Rapport du comité – Demande de révision de décision no
246 (art. 9, LIP) **(Confidentiel) (document sera
transmis dès que possible ou au plus tard lundi en fin
d'après-midi)**

C) Rapport du comité – Demande de révision de décision no
247 (art. 9, LIP) **(Confidentiel) (document sera
transmis dès que possible ou au plus tard lundi en fin
d'après-midi)**

D) Rapport du comité – Demande de révision de décision no
248 (art. 9, LIP) **(Confidentiel) (document sera
transmis dès que possible ou au plus tard lundi en fin
d'après-midi)**

E) Rapport du comité – Demande de révision de décision no
250 (art. 9, LIP) **(Confidentiel) (document sera
transmis dès que possible ou au plus tard lundi en fin
d'après-midi)**

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

A) ...

B) ...

C) ...

D) ...

E) ...

F) ...

G) ...

H) ...

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

A) ...

B) ...

C) ...

D) ...

E) Mission en Côte d'Ivoire pour le lancement de la première école membre officielle de l'OIECEC – Nomination d'une déléguée

11. GÉNÉRALITÉ

A) ...

B) ...

C) ...

D) ...

E) ...

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

A) ...

14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MARDI 23 SEPTEMBRE 2014 À 19 H

- Attentes signifiées au directeur général pour l'année scolaire 2014-2015 – Recommandation du Comité d'évaluation
- Adoption du budget des immobilisations 2014-2015
- Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction – Retour de consultation et adoption
- Dépôt du rapport annuel du Protecteur de l'élève

PROPOSITION ADOPTÉE.

Correspondance

Il n'y a pas de document de correspondance.

Période de questions du public

1. Madame Nadine Salem, s'exprime au nom des parents de l'école des Grands-Êtres qui habitent sur le boulevard de la Côte-Vertu. Elle rapporte qu'il y a un problème de transport scolaire pour 18 familles du secteur. Il semblerait que l'autobus 100 s'arrête après l'immeuble situé au 300, boulevard de la Côte-Vertu et les voisins sont vraiment mécontents de tout le bruit. Ils demandent donc que la CSMB revoie la situation de l'arrêt de l'autobus 100.

**Rapport du comité –
Demande de révision de décision no 243
(art. 9, LIP)**

CC14/15-09-017

Document déposé :

- A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Rémi Poliquin

Monsieur Rémi Poliquin fait la présentation des éléments du dossier et résume les considérations et recommandations du comité.

ATTENDU la demande de révision de décision de P.G. et B.D., mère et père de l'enfant J.D.;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Alain Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du Comité de révision par M^e Alain Gauthier, secrétaire général;

ATTENDU QUE ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires endosse pleinement les conclusions et recommandations du rapport du comité de révision.

Que le Conseil des commissaires maintienne la décision de la Commission scolaire, à l'effet de ne pas conclure d'entente avec un établissement privé, et ce, pour les motifs exposés au rapport déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récités.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rapport du
comité –
Demande de
révision de
décision no
246(art. 9, LIP)**

CC14/15-09-018

Document déposé :

A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Roy J. Dove

Monsieur Roy J. Dove fait la présentation des éléments du dossier et résume les considérations et recommandations du comité.

ATTENDU la demande de révision de décision de M.M.-D., père de l'enfant S.M.-D.;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Alain Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du Comité de révision par M^e Alain Gauthier, secrétaire général;

ATTENDU QUE ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires endosse pleinement les conclusions et recommandations du rapport du comité de révision déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

Que le Conseil des commissaires révise la décision de la Commission scolaire de telle sorte que l'élève S.M.-D. puisse bénéficier d'un service de transport scolaire à l'école Vanguard, exceptionnellement, pour l'année 2014-2015, le tout, conformément aux conditions énoncées à la recommandation du comité de révision.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rapport du
comité –
Demande de
révision de
décision no 247
(art. 9, LIP)**

CC14/15-09-019

Document déposé :

A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Rémi Poliquin

Monsieur Rémi Poliquin fait la présentation des éléments du dossier et résume les considérations et recommandations du comité.

ATTENDU la demande de révision de décision de C.R.,
père de l'enfant J.Q.-R.;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi
sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable
par M^e Alain Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire
Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du Comité de révision par M^e
Alain Gauthier, secrétaire général;

ATTENDU QUE ce Comité de révision a siégé et qu'il a
entendu les représentations des parties à la cause;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de
révision;

SUR PROPOSITION DE madame Taki Kérimian, il est
résolu à l'unanimité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des
commissaires endosse pleinement les conclusions et
recommandations du rapport du comité de révision.

Que le Conseil des commissaires maintienne la décision
de la Commission scolaire, à l'effet de :

1. ne pas conclure une entente avec un établissement privé;
2. ne pas permette une intégration à l'école régulière avec un
accompagnement à temps plein;

le tout, pour les motifs exposés au rapport déposé au
soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long
récité;

Que, de plus, soit organisée, avec les représentants de la
commission scolaire, une rencontre avec le ou les parents de
l'enfant pour lui (leur) expliquer en détail les services que l'enfant
peut recevoir à l'école Beau Séjour, ou ailleurs, ainsi que
l'encadrement qui peut lui être offert durant les premières
semaines, avec un plan d'accompagnement.

Que cette rencontre ait lieu avec l'équipe multi de l'école
Beau Séjour.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Roy J. Dove
- B) Rapport de madame Katrine Paquin, orthopédagogue
- C) Rapport d'absences détaillé
- D) Lettre de madame Pascale Hamet, Travailleuse sociale

**Rapport du
comité –
Demande de
révision de
décision no 248
(art. 9, LIP)**

CC14/15-09-020

Monsieur Roy J. Dove fait la présentation des éléments du dossier et résume les considérations et recommandations du comité.

ATTENDU la demande de révision de décision de T.A., mère de l'enfant C.A.;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Alain Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du Comité de révision par M^e Alain Gauthier, secrétaire général;

ATTENDU QUE ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

SUR PROPOSITION DE monsieur Marc Touchette, il est résolu à l'unanimité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires endosse pleinement les conclusions et recommandations du rapport du comité de révision déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récépissé.

En conséquence, pour les motifs exposés au rapport du comité de révision, qu'il révisé la décision initiale et y substitue les conclusions et recommandations dudit comité, telles qu'elles sont énoncées au rapport déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Roy J. Dove

Monsieur Roy J. Dove fait la présentation des éléments du dossier et résume les considérations et recommandations du comité.

ATTENDU la demande de révision de décision de M.-D.M., mère de l'enfant R.S.-M.;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique;

**Rapport du
comité –
Demande de
révision de
décision no 250
(art. 9, LIP)**

CC14/15-09-021

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Alain Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du Comité de révision par M^e Alain Gauthier, secrétaire général;

ATTENDU QUE ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires endosse pleinement les conclusions et recommandations du rapport du comité de révision déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

En conséquence, pour les motifs exposés au rapport du comité de révision, qu'il maintient la décision initiale en la complétant avec les éléments qui apparaissent aux conclusions et à la recommandation du comité, telles qu'elles sont énoncées au rapport déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

ATTENDU l'intérêt suscité par la visite des écoles communautaires entrepreneuriales conscientes (ECEC) au Nouveau-Brunswick ;

ATTENDU la création d'écoles ECEC à la CSMB;

ATTENDU l'engouement pour la pédagogie entrepreneuriale,

ATTENDU la participation de la CSMB à une mission du ministère des Relations internationales en septembre 2013;

ATTENDU l'intérêt manifesté par les pays africains francophones visités pour le modèle présenté;

ATTENDU le lancement officiel de l'OIECEC au Bénin en mars 2014;

ATTENDU l'organisation d'un lancement à Abidjan du projet de la Fondation Alfred Nobel à devenir la première école membre officielle de l'OIECEC et la 1^{re} ECEC en développement de Côte d'Ivoire, le 1^{er} octobre 2014;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

**Mission en Côte
d'Ivoire pour le
lancement de la
première école
membre officielle
de l'OIECEC –
Nomination d'une
déléguée**

CC14/15-09-022

Que la CSMB délègue madame Abi Koné, présidente du Comité exécutif de la CSMB, en tant que facilitatrice à Abidjan en Côte d'Ivoire, pour représenter le Conseil des commissaires lors du lancement à Abidjan, le mercredi 1^{er} octobre 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Informations –
Élections
scolaires**

Madame Diane Lamarche-Venne s'adresse à ses collègues et les informe que le rapport du comité restreint des 3 commissions scolaires désaffiliées sera remis aux membres du Conseil des commissaires.

Elle profite de l'occasion pour souligner que la CSMB a pris note du décret du gouvernement du Québec concernant la rémunération des commissaires. Une baisse de salaire rétroactive au 1^{er} juillet sera appliquée et sera valable pour l'année scolaire 2014-2015.

Le Conseil des commissaires pourra revenir sur le dossier à la séance d'ajournement du 23 septembre 2014.

Pour les dépenses des commissaires sur le compte des frais de partenariat, la réflexion est amorcée. La présidente confèrera avec Me Alain Gauthier. Une note viendra du secrétaire général sur la position la plus correcte ou la plus éthique, mais pour l'instant elle invite ses collègues à dépenser avec parcimonie sous ce chef.

**Ajournement de
la séance**

ADVENANT 21 h 10, madame Diane Lamarche-Venne propose l'ajournement de la présente séance au 23 septembre 2014, à 19 heures.

CC14/15-09-023

**Ajournement du
23.09.2014**

ADVENANT CE MARDI VINGT-TROISIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE À DIX-NEUF HEURES, la séance du 2 septembre 2014, ajournée au 9 septembre 2014, se poursuit au terme de son 2^e ajournement. La séance se tient au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol (arrivée à 19 h 13); madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur Luc Landreville; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Pierre Labrosse.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Isabelle Garon, directrice adjointe, service des ressources matérielles; monsieur Javier Ramirez Garcia, régisseur, service des ressources matérielles; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Kristel Woo, coordonnatrice, secrétariat général; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC14/15-09-024

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Claude Boivin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Communication**, le point 8.4 A) « Présentation des sites web des écoles » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **GÉNÉRALITÉ**, le point 11 A) « Information de la présidente » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir déplacé les points 7 K) et 7 L) après la **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC** (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir déplacé les points 6.3 N) après la **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC** (à la demande de monsieur Guylain Desnoyers);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

4. CORRESPONDANCE

- A) Correspondance en date du 15 septembre 2014

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 6.3 N) Projet d'amélioration énergétique – Nomination du comité de sélection **(Confidentiel)**

- 7 K) Rapport du comité – Demande de révision de décision no 245 (art. 9, LIP) **(Confidentiel)**

- 7 L) Rapport du comité – Demande de révision de décision no 252 (art. 9, LIP) **(Confidentiel)**

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1. Ressources humaines

- A) Attentes signifiées au directeur général pour l'année scolaire 2014-2015 – Recommandation du Comité d'évaluation **(Confidentiel)**
- B) Détermination de la nouvelle enveloppe salariale des commissaires (décret 707-2014, 16 juillet 2014)

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

- A) ...

6.3 Ressources matérielles

- F) ...
- G) Adoption du budget des immobilisations 2014-2015
- H) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Saint-Clément, édifice Ouest (8 locaux et un gymnase)
- I) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Construction d'une nouvelle école primaire 2-12 à Outremont
- J) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Laurentide (12 locaux et un gymnase)
- K) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Terre-des-Jeunes (9 locaux et un gymnase)
- L) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Laurendeau-Dunton (8 locaux et un gymnase)
- M) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Très-Saint-Sacrement (7 locaux et un gymnase)

- N) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Construction d'une nouvelle école primaire 2-12 à Lachine
- O) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Construction d'une nouvelle école primaire 2-12 à Verdun (édifice Annexe II)
- P) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement de l'école Gentilly (4 locaux et un gymnase)
- Q) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Achat, MAO et mise aux normes de l'école Allion (15 locaux et un gymnase)
- R) Ajouts d'espace – Demande urgente de financement au MELS – Agrandissement du Centre de formation professionnelle de Lachine, édifice Dalbé-Viau (programme Mécanique de machines fixes)
- S) **Déplacé**

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- A) ...
- B) ...
- C) ...
- D) ...
- E) ...
- F) Dépôt du rapport annuel du protecteur de l'élève
- G) Dépôt des rapports annuels des responsables du traitement des plaintes – Pour information
- H) Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction – Retour de consultation et adoption
- I) Lettre d'entente avec des citoyens – Construction de la 2^e école primaire à l'Île-des-Sœurs - Abrogation de la résolution CC13/14-06-175
- J) Protocole d'entente avec la ville de Dollard-des-Ormeaux - Location des locaux, terrains et équipements
- K) **Déplacé**
- L) **Déplacé**
- M) Budget de partenariat des commissaires – Suspension de l'application

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) ...
- B) ...
- C) ...
- D) ...
- E) ...

F) ...

G) ...

H) ...

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

A) Présentation des sites web des écoles

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

A) ...

B) ...

C) ...

D) ...

E) ...

11. GÉNÉRALITÉ

A) Information de la présidente

B) Information du directeur général

- Organigramme OIECEC et site web

C) ...

D) ...

E) ...

F) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 26 août 2014 au 15 septembre 2014

12. QUESTIONS DIVERSES

A) Informations - Élections scolaires

13. INFORMATION

A) ...

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

1. Madame Stéphanie Dulong, enseignante à l'école Dollard-des-Ormeaux, attire l'attention du Conseil sur la problématique de l'ouverture et de la fermeture, en 10 jours, d'un groupe de 25 élèves en 2^e année. Bien qu'elle avoue que la décision respecte la Loi et la convention collective, elle pense que la fermeture tardive d'un groupe devrait être un sujet de questionnement.

**Période de
questions du
public**

2. Madame Geneviève Carrier, enseignant à l'école Dollard-des-Ormeaux, pense que la décision de la Commission scolaire, d'ouvrir et de fermer une classe à l'intérieur de 10 jours, démontre un manque de cohérence de la CSMB. Elle demande quels seront les moyens mis en place pour que de telles situations ne se reproduisent plus.

Madame Diane Lamarche-Venne souligne que le Conseil des commissaires prend acte de la situation.

Monsieur Jean-Pierre Bédard explique que les ratios étaient très bas. Dans ces situations, la convention collective prévoit la possibilité de revoir la formation des classes.

Mme Benchimol
prend son siège

ADVENANT 19 h 13, madame Sarita Benchimol
prend son siège.

3. Madame Imen, mère d'un élève en classe de langage à l'école Harfang-des-Neiges, demande l'ouverture d'une seconde classe de langage à cette école. Elle estime que les besoins justifient cette ouverture de classe. Elle explique les démarches effectuées jusqu'à maintenant auprès de monsieur Éric Lauzon du service des ressources éducatives.

Monsieur Donminic Bertrand mentionne que, suite à une discussion avec monsieur Lauzon, il a été convenu aujourd'hui même, qu'une nouvelle classe de langage serait ouverte à l'école Harfang-des-Neiges.

Huis clos

CC14/15-09-025

ADVENANT 19 h 19, **SUR PROPOSITION DE**
monsieur Guylain Desnoyers, il est résolu à l'unanimité que le
Conseil des commissaires siège à huis clos.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Retour en séance
délibérante

CC14/15-09-026

ADVENANT 20 heures, **SUR PROPOSITION**
DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité que
les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Projet
d'amélioration
énergétique –
Nomination du
comité de
sélection

CC14/15-09-027

Documents déposés :

- A) Sommaire

ATTENDU QUE le projet d'amélioration énergétique vise
quarante (40) établissements au sein de la CSMB;

ATTENDU QUE la valeur du contrat relatif au projet
d'amélioration énergétique est estimée approximativement à
15 000 000,00\$;

ATTENDU QUE ces contrats sont soumis à une garantie d'autofinancement et d'économie d'énergie;

ATTENDU QUE le processus de sélection se déroule en deux étapes, soit l'appel de candidatures, et, par la suite, la demande de propositions auprès des firmes sélectionnées lors de l'appel de candidatures;

ATTENDU QUE la première étape, soit l'appel de candidatures, a été lancé en date du 20 janvier 2014;

ATTENDU QUE l'ouverture des appels de candidatures reçus a eu lieu le 10 février 2014;

ATTENDU QUE les quatre soumissionnaires admissibles et conformes ont été évalués par un comité de sélection composé de représentants du Service ressources matérielles, du Service des ressources financières et de représentants externes à la CSMB;

ATTENDU QU'en date du 11 février 2014, le comité a retenu les trois (3) meilleures soumissions, dans le cadre du projet d'amélioration énergétique, le quatrième soumissionnaire n'ayant pas obtenu la note de passage;

ATTENDU QUE, pour la seconde étape du processus de sélection, le document d'appel de propositions a été acheminé aux firmes retenues, et ce, en date du 28 février 2014;

ATTENDU QUE l'ouverture des appels de propositions a eu lieu le 8 septembre 2014;

ATTENDU QUE la nomination de la firme retenue doit faire suite aux recommandations d'un Comité de sélection formé par le Conseil des commissaires et composé d'un secrétaire chargé d'en coordonner les activités et d'au moins cinq (5) membres;

ATTENDU QUE les membres du Comité de sélection effectueront leurs travaux le 22 et le 23 octobre 2014 et que les recommandations seront transmises ultérieurement au conseil des commissaires;

ATTENDU la recommandation du comité Vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Catherine Ménard, il est résolu à l'unanimité :

De nommer le Comité de sélection qui siègera le 22 et 23 octobre 2014, comme suit :

- Monsieur Ayaz Poundja, directeur du Service des ressources matérielles;
- Monsieur Stéphane Bergeron, directeur adjoint des Services financiers;
- Monsieur Benoit Sirois, directeur du Centre de formation professionnel de Lachine, édifice Dalbé-Viau

- Monsieur Jean-Guy Gélinas, représentant externe à la CSMB, MELS;
- Monsieur Sebastiano De Pani, ingénieur, accompagnateur au niveau qualitatif, recommandé par le MELS.

ABSTENTION : monsieur Guylain Desnoyers

(1)

PROPOSITION ADOPTÉE.

M. Desnoyers
quitte la séance

ADVENANT 20 h 02, monsieur Guylain Desnoyers quitte la séance.

Rapport du
comité –
Demande de
révision de
décision no 245
(art. 9, LIP)

Document déposé :

A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Rémi Poliquin

CC14/15-09-028

Monsieur Rémi Poliquin fait la présentation des éléments du dossier et résume les considérations et recommandations du comité.

ATTENDU la demande de révision de décision de Z.B. et de K.B., mère et père de l'enfant M.B.;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Alain Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du Comité de révision par M^e Alain Gauthier, secrétaire général;

ATTENDU QUE ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires endosse pleinement les conclusions et recommandations du rapport du comité de révision.

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys conclue une entente avec le centre Abilities pour offrir des services mieux adaptés tout en laissant aux parents la discrétion de retenir des services privés.

Que les représentants de la commission scolaire, au service des ressources éducatives, entretiennent des contacts plus fréquents avec les parents afin de leur expliquer les progrès de l'enfant par le biais, notamment, d'un plan d'intervention contenant des objectifs précis, mesurables et déterminés dans le temps.

Demande aux parents de collaborer plus étroitement avec l'école John-F. Kennedy afin d'assurer une plus grande assiduité de l'enfant à l'école et de permettre un meilleur suivi.

Qu'une rencontre avec les parents soit organisée le plus vite possible afin de leur expliquer le plan d'intervention envisagé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rapport du
comité –
Demande de
révision de
décision no 252
(art. 9, LIP)**

CC14/15-09-029

Document déposé :

A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Rémi Poliquin

Monsieur Rémi Poliquin fait la présentation des éléments du dossier et résume les considérations et recommandations du comité.

ATTENDU la demande de révision de décision de C.C. mère et de l'enfant B.C.;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Alain Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du Comité de révision par M^e Alain Gauthier, secrétaire général;

ATTENDU QUE ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

SUR PROPOSITION DE madame Denise Rochefort, il est résolu à l'unanimité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires endosse pleinement les conclusions et recommandations du rapport du comité de révision.

Que le Conseil des commissaires maintienne la décision de la Commission scolaire, à l'effet de classer l'enfant B.C. dans une classe communication, et ce, pour les motifs exposés au rapport déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récités.

Que l'enfant puisse recevoir des services d'aide psychologique, une fois que la demande aura été précisée auprès de la direction de l'école Katimavik-Hébert.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Madame Diane Lamarche-Venne demande de devancer la présentation du rapport annuel du protecteur de l'élève.

Dépôt du rapport
annuel du
protecteur de
l'élève

CC14/15-09-030

Documents déposés :

- A) Lettre de Me Alain Gauthier, 12 septembre 2014
- B) Rapport annuel du Protecteur de l'élève

Madame Marie-Josée Boivin, en qualité de présidente du comité de gouvernance et d'éthique, fait un bref retour sur la présentation du rapport des responsables du traitement des plaintes et celui du protecteur de l'élève.

Madame Rita Bueno, quant à elle, présente sommairement son rapport, en souligne les faits saillants et termine en présentant les recommandations de son rapport.

ATTENDU les dispositions de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QU'en vertu de ces dispositions, le Protecteur de l'élève doit transmettre annuellement un rapport;

ATTENDU le dépôt au secrétaire général, le 22 août 2014, du rapport annuel du Protecteur de l'élève, élaboré par madame Rita Bueno;

ATTENDU le rapport présenté au comité de gouvernance et d'éthique, le 26 août 2014;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt du rapport annuel du Protecteur de l'élève, pour l'année scolaire 2013-2014.

De référer ledit rapport au Comité de gouvernance et d'éthique pour analyse et, s'il y a lieu, recommandations pertinentes.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Pause

CC14/15-09-031

ADVENANT 21 h 43, **SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité que les commissaires prennent une pause, conformément à l'ordre du jour.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Reprise de la
séance**

ADVENANT 21 h 58, la séance est reprise au terme de son ajournement.

**Mme Benchimol
et M. D'Amour
quittent la séance**

Au retour de la pause, madame Sarita Benchimol et monsieur Jean-Guy D'Amour ne reprennent pas leur siège.

**Adoption du
budget des
immobilisations
2014-2015**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Projet de budget AMT 2014-2015
- C) Projet de budget Maintien des bâtiments 2014-2015

CC14/15-09-032

ATTENDU la planification des travaux qui sont prévus au budget des immobilisations 2014-2015;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 277, LIP, la Commission scolaire doit adopter et transmettre au Ministère son budget d'investissement;

ATTENDU QUE la planification des travaux qui sont prévus vise les travaux qui doivent être effectués durant la prochaine année financière;

ATTENDU QU'à tous les ans, la Commission scolaire approuve ainsi les projets;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver le budget des immobilisations 2014-2015, déposé au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long récité;

D'approuver la liste des projets d'investissements en matière de maintien des bâtiments, et ce, conformément aux paramètres d'allocation des ressources relativement au calcul des allocations de base du budget du Service des ressources matérielles provenant du MELS, en date du 25 juillet 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MELS –
Agrandissement
de l'école Saint-
Clément, édifice
Ouest (8 locaux
et un gymnase)**

CC14/15-09-033

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MELS – PQI 2015-2025

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 8% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2018-2019 (dans le secteur de Ville Mont-Royal);

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 17 places d'ici 2018-2019;

ATTENDU QU'il n'y a pas de terrain pour construire une nouvelle école mais qu'il est possible d'agrandir l'édifice Ouest de l'école Saint-Clément;

ATTENDU QU'il est possible d'ajouter 8 locaux et un gymnase à l'édifice Ouest de l'école Saint-Clément;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Denise Rochefort, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2015-2025, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Saint-Clément, édifice Ouest (8 locaux et un gymnase), pour un montant estimé à 6,7 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MELS –
Construction
d'une nouvelle
école primaire 2-
12 à Outremont**

CC14/15-09-034

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MELS – PQI 2015-2025

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MELS pour le secteur d'Outremont annoncent une augmentation de 17% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2018-2019;

ATTENDU qu'il manquera 19 locaux dans ce secteur en 2018-2019, excluant le nouveau projet domiciliaire qui sera situé dans la cour de triage à Outremont;

ATTENDU QUE le besoin d'une nouvelle école dans ce secteur;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification
- Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est
résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2015-2025,
une demande urgente de financement à même la mesure « Ajouts
d'espace », pour la construction d'une école primaire 2-12 à
Outremont, pour un montant estimé à 9,3 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MELS –
Agrandissement
de l'école
Laurentide (12
locaux et un
gymnase)**

CC14/15-09-035

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts
d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au
MELS – PQI 2015-2025

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MELS
annoncent une augmentation de 16% pour la clientèle du
préscolaire et primaire d'ici 2018-2019 (dans le secteur de Saint-
Laurent Est);

ATTENDU QUE malgré les agrandissements de plusieurs
écoles dans Saint-Laurent Est, il manquera encore 29 locaux dans
ce secteur en 2018-2019;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves
additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées
scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école Laurentide de
12 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification
– Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu
à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2015-2025,
une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts
d'espace », pour l'agrandissement de l'école Laurentide (12 locaux
et un gymnase), pour un montant estimé à 7,1 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MELS –
Agrandissement
de l'école Terre-
des-Jeunes (9
locaux et un
gymnase)**

CC14/15-09-036

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MELS – PQI 2015-2025

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 29% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2018-2019 (dans le secteur de LaSalle);

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école Terre-des-Jeunes de 9 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2015-2025, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace », pour l'agrandissement de l'école Terre-des-Jeunes (9 locaux et un gymnase), pour un montant estimé à 7,7 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MELS –
Agrandissement
de l'école
Laurendeau-
Dunton (8 locaux
et un gymnase)**

CC14/15-09-037

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MELS – PQI 2015-2025

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 29% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2018-2019 (dans le secteur de LaSalle);

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école Laurendeau-Dunton de 8 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2015-2025, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace », pour l'agrandissement de l'école Laurendeau-Dunton (8 locaux et un gymnase), pour un montant estimé à 6,0 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MELS –
Agrandissement
de l'école Très-
Saint-Sacrement
(7 locaux et un
gymnase)**

CC14/15-09-038

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MELS – PQI 2015-2025

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 16% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2018-2019 (dans le secteur de Lachine);

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école Très-Saint-Sacrement de 7 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Catherine Ménard, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2015-2025, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace », pour l'agrandissement de l'école Très-Saint-Sacrement (7 locaux et un gymnase), pour un montant estimé à 6,2 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MELS –
Construction
d'une nouvelle
école primaire 2-
12 à Lachine**

CC14/15-09-039

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MELS – PQI 2015-2025

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MELS pour le secteur de Lachine annoncent une augmentation de 16% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2017-2018;

ATTENDU QU'il manquera 25 locaux dans ce secteur en 2018-2019;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification
- Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Catherine Ménard, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2015-2025, une demande urgente de financement à même la mesure « Ajouts d'espace », pour la construction d'une école primaire de 2 locaux de maternelle et de 12 locaux primaires à Lachine, pour un montant estimé à 9,6 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MELS –
Construction
d'une nouvelle
école primaire 2-
12 à Verdun
(édifice Annexe
II)**

CC14/15-09-040

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MELS – PQI 2015-2025
- C) Résolution #CC13/14-10-032
- D) Lettre du MELS autorisant le réaménagement de l'Annexe II

ATTENDU QUE par la résolution #CC13/14-10-032 du Conseil des commissaires du 1^{er} octobre 2013, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demandait au MELS une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la rénovation de l'Annexe II à Verdun, en vue d'une utilisation pour la rentrée 2014-2015;

ATTENDU QUE cette demande a été confirmée par le MELS dans le cadre du PQI 2010-2015;

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MELS pour le secteur de Verdun annoncent une augmentation de 25% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2018-2019;

ATTENDU QU'il manquera 21 locaux dans le secteur de Verdun en 2018-2019;

ATTENDU QUE l'édifice Annexe II pourrait être utilisé pour construire une école 2-12;

ATTENDU QUE le financement de 1,6 M\$ accordé par le MELS en 2011, n'a été utilisé qu'en partie car l'édifice Annexe II nécessite des rénovations majeures;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification
- Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2015-2025, une demande urgente de financement à même la mesure « Ajouts d'espace », pour la construction d'une école primaire de 2 locaux de maternelle et de 12 locaux classes primaires à l'édifice Annexe II à Verdun, pour un montant estimé à 10,0 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MELS –
Agrandissement
de l'école Gentilly
(6 locaux et un
gymnase)**

CC14/15-09-041

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MELS – PQI 2015-2025

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 13% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2018-2019 (dans le secteur de Dorval);

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école Gentilly de 6 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2015-2025, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace », pour l'agrandissement de l'école Gentilly (6 locaux et un gymnase), pour un montant estimé à 6,0 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MELS – Achat,
MAO et mise aux
normes de l'école
Allion (15 locaux
et un gymnase)**

CC14/15-09-042

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MELS - PQI 2015-2025

ATTENDU l'annonce ministérielle importante de baisse des ratios d'élèves dans les écoles;

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MELS annoncent une augmentation de 29% pour la clientèle du préscolaire et primaire d'ici 2018-2019 (dans les secteurs de LaSalle);

ATTENDU QUE malgré les agrandissements de plusieurs écoles dans LaSalle, il manquera encore 31 locaux dans ce secteur;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2015-2025, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace », pour l'achat, MAO et la mise aux normes de l'école Allion, pour un montant estimé à 16,3 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MELS –
Agrandissement
du Centre de
formation
professionnelle
de Lachine,
édifice Dalbé-Viau
(programme
Mécanique de
machines fixes)**

CC14/15-09-043

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MELS – PQI 2015-2025
- C) Résolution #CC13/14-10-037

ATTENDU QUE, par la résolution #CC13/14-10-037, du Conseil des commissaires du 1^{er} octobre 2013, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demandait au MELS une demande de financement dans le cadre de la mesure 50512, pour l'ajout et le réaménagement des espaces du Centre de formation professionnelle de Lachine, édifice Dalbé-Viau;

ATTENDU QUE le MELS n'a pas donné suite à cette demande;

ATTENDU QUE le besoin en places-élèves est toujours important pour le programme Mécanique de machines fixes;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Catherine Ménard, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MELS, dans le cadre du PQI 2015-2025, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement du Centre de formation professionnelle de Lachine, édifice Dalbé-Viau (programme Mécanique de machines fixes) pour un montant estimé à 5,4 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Dépôt des
rapports annuels
des responsables
du traitement des
plaintes – Pour
information

Les commissaires prennent acte des rapports.

Politique
d'attribution des
contrats et de
gestion
contractuelle
pour les biens, les
services et les
travaux de
construction –
Retour de
consultation et
adoption

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Tableau – Retour de consultation
- C) Projet de *Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction*

CC14/15-09-044

ATTENDU QUE la Politique d'acquisition de biens et de services de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est en vigueur depuis le mois de juin 2010;

ATTENDU la nécessité d'apporter plusieurs changements à la politique actuellement en vigueur afin de la rendre conforme aux récents amendements introduits à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à ses règlements afférents, et afin de remédier à certaines difficultés d'application;

ATTENDU, en conséquence, qu'il s'avère pertinent d'abroger la politique actuellement en vigueur et d'en adopter une nouvelle;

ATTENDU le projet de la nouvelle *Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction*;

ATTENDU QUE ce projet de nouvelle politique a été soumis à l'Association des cadres d'établissements de l'Ouest de Montréal et à l'Association québécoise des cadres scolaires, aux fins de consultation;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

ATTENDU la recommandation favorable de l'Association des cadres d'établissements de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable de l'Association québécoise des cadres scolaires;

SUR PROPOSITION DE madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la *Politique d'acquisition de biens et de services* en vigueur depuis le mois de juin 2010;

D'adopter la *Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction* déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée;

De déclarer l'entrée en vigueur immédiate de la présente politique.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Lettre d'entente
avec des citoyens
– Construction de
la 2^e école
primaire à l'Île-
des-Sœurs –
Abrogation de la
résolution
CC13/14-06-175**

CC14/15-09-045

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution # CC13/14-06-175
- C) Projet de lettre d'entente

ATTENDU QU'en septembre 2013, lors de la consultation concernant la cession d'un terrain situé dans le parc de la Fontaine, à l'Île-des-Sœurs, l'Office de consultation publique de Montréal a recommandé le projet d'école sur ledit terrain, en recommandant toutefois qu'une servitude empêchant l'agrandissement éventuel de l'école dans le parc de la Fontaine soit convenue;

ATTENDU, par ailleurs, que l'arrondissement de Verdun a fait part de sa volonté d'identifier un nouveau terrain afin de permettre à la Commission scolaire de construire une troisième école primaire à l'Île-des-Sœurs, le tout afin de répondre aux besoins de la population locale et de la Commission scolaire;

ATTENDU, en conséquence, que la Commission scolaire souhaitait respecter les recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal en s'engageant envers certains citoyens de l'Île-des-Sœurs à ne pas construire d'étages supplémentaires à la nouvelle école de même que de ne pas agrandir le terrain du parc du parc Lafontaine à l'extérieur du lot cédé par la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'à cet effet, le conseil des commissaires a accepté, lors de la séance du 3 juin 2014, les termes de la lettre d'entente à intervenir entre la CSMB et certains citoyens de l'Île-des-Sœurs, résolution # CC13/14-06-175;

ATTENDU toutefois que les citoyens ont demandé à posteriori, le 22 juillet 2014, une modification à la lettre d'entente, soit l'ajout du paragraphe suivant :

« ATTENDU que le conseil d'arrondissement de Verdun a adopté, lors de sa séance du 2 juillet 2014, une résolution réitérant son intention de préserver l'intégrité du parc de la Fontaine et de refuser toute demande d'agrandissement de la nouvelle école primaire du quartier de L'Île-des-Sœurs sur le terrain 5 291 448 et dans le parc de la Fontaine; »

ATTENDU QU'à cet effet, une lettre d'entente modifiée a été préparée, telle lettre étant déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution #CC13/14-06-175, laquelle acceptait les termes d'une première version de la lettre d'entente à intervenir entre la CSMB et certains citoyens de l'Île-des-Sœurs, relativement à un engagement de non construction d'étages supplémentaires à la nouvelle école de l'Île-des-Sœurs de même que de non agrandissement du terrain cédé par la Ville de Montréal;

Et, en conséquence,

D'accepter les termes de la lettre d'entente définitive à intervenir entre la CSMB et certains citoyens de l'Île-des-Sœurs, relativement à un engagement de non construction d'étages supplémentaires à la nouvelle école de l'Île-des-Sœurs de même que de non agrandissement du terrain cédé par la Ville de Montréal, lot 5 291 448;

D'en autoriser la signature pour et au nom de la CSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Protocole
d'entente avec la
ville de Dollard-
des-Ormeaux –
Location des
locaux, terrains et
équipements**

CC14/15-09-046

Documents déposés

- A) Sommaire des règles de facturation
- B) Protocole d'entente entre la CSMB et la Ville de Dollard-des-Ormeaux

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Ville de Dollard-des-Ormeaux détiennent respectivement des locaux, terrains et équipements qui sont utilisables par les deux parties;

ATTENDU QUE la Commission scolaire et la Ville de Dollard-des-Ormeaux sont chacune considérées comme des utilisatrices prioritaires des installations de l'autre;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été conclu en 1990, entre la Commission scolaire Baldwin-Cartier et la Ville de Dollard-des-Ormeaux, relativement à l'utilisation de leurs installations respectives;

ATTENDU QUE ledit protocole a pris fin en date du 31 décembre 1990 et a été renouvelé depuis son terme sur une base annuelle;

ATTENDU QUE le protocole prévoyait des coûts à la charge de la Commission scolaire pour l'utilisation des installations de la Ville par les écoles situées sur le territoire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;

ATTENDU QUE ce système de facturation se fondait sur des acquis historiques;

ATTENDU QUE la Commission scolaire souhaite mettre fin aux acquis historiques et a demandé, par conséquent, à ses écoles de défrayer elles-mêmes les coûts de location des installations de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, à l'exception de certains frais demeurés à la charge de la Commission scolaire;

ATTENDU QU'après de nombreux échanges entre la Commission scolaire et la Ville de Dollard-des-Ormeaux, ces dernières sont parvenues à une entente sur l'utilisation de leurs installations respectives;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire du 8 janvier 2013;

SUR PROPOSITION DE monsieur Guy Allard, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les termes du protocole d'entente entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Budget de
partenariat des
commissaires –
Suspension de
l'application

CC14/15-09-047

ATTENDU la *Politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires*, adoptée par la résolution CC08/09-10-014;

ATTENDU, plus particulièrement, les dispositions de cette politique qui gouvernent les frais de partenariat des commissaires;

ATTENDU, par ailleurs, que selon les termes de l'article 33 de ladite politique, il est prévu que la Commission scolaire fixe annuellement, dans son budget, une somme maximale allouée à des telles dépenses;

ATTENDU, en conséquence, que ladite somme constitue un budget annuel affecté, d'une part, à la présidence, et d'autre part, aux commissaires;

ATTENDU l'élection scolaire générale prévue le 2 novembre 2014;

ATTENDU l'imminence de la période électorale;

ATTENDU les règles prévues à la *Loi sur les élections scolaires* concernant les dépenses électorales admissibles;

ATTENDU, en conséquence, qu'il y a lieu, dans les circonstances, de surseoir aux dépenses de partenariat des commissaires;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

De suspendre l'application de la *Politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires*, quant aux dispositions concernant les frais de partenariat des commissaires.

D'établir que cette suspension s'applique rétroactivement au 1^{er} juillet 2014 et s'étend jusqu'au 11 novembre 2014.

En conséquence, qu'aucune dépense de partenariat ne soit remboursée ni pour la présidence, ni pour l'un ou l'autre commissaire, pour la période couverte par la présente résolution.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Présentation des sites web des écoles

Monsieur Jean-Michel Nahas présente les résultats du projet « Sites web des écoles primaires et des sites web des écoles secondaires ».

Il présente un échantillon visuel de ces sites.

Mme Ménard quitte la séance

ADVENANT 22 h 30, madame Catherine Ménard quitte la séance.

Détermination de la nouvelle enveloppe salariale des commissaires (décret 707-2014, 16 juillet 2014)

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Décret;
- C) Calcul des propositions.

CC14/15-09-048

ATTENDU le nouveau décret paru dans la Gazette officielle du Québec le 6 août 2014, déposé au soutien de la présente résolution;

ATTENDU la nouvelle grille de calcul de l'enveloppe salariale concernant les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires d'une commission scolaire apparaissant audit décret;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de procéder selon le cas, aux ajustements pertinents.

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

De retenir la 2^e proposition allouant un montant de 93 270, 00 \$, jusqu'au 6 novembre 2014, telle proposition apparaissant au document « calcul des propositions » déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Attentes
signifiées au
directeur général
pour l'année
scolaire 2014-
2015 –
Recommandation
du Comité
d'évaluation**

CC14/15-09-049

Documents déposés :

- A) Lettre de la présidente, Mme Diane Lamarche-Venne;
- B) Recommandation du comité – Attentes signifiées au directeur général pour 2014-2015;

ATTENDU que les membres du Comité d'évaluation du directeur général se sont rencontrés, le 16 septembre 2014, afin de formuler une recommandation au Conseil des commissaires;

ATTENDU le dépôt des attentes signifiées au directeur général et l'échange entre le directeur général et les membres du comité d'évaluation;

ATTENDU le rapport et la recommandation du Comité d'évaluation du directeur général;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les attentes signifiées au directeur général pour l'année 2014-2015, telles que déposées au rapport présenté au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitées.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Information de la
présidente**

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que la CSMB a reçu un prix de leader en transport durable.

Elle fait un bref retour sur sa rencontre avec le ministre Yves Bolduc.

Elle profite de l'occasion pour remercier tous les membres du Conseil des commissaires.

Monsieur Jean-Marc Crête complète et présente également ses remerciements aux membres du Conseil des commissaires, à la présidente et au directeur général.

Monsieur Yves Sylvain, au nom de tous les membres de la direction générale, remercie tous les membres du Conseil.

**Information du
directeur général**

Monsieur Yves Sylvain présente brièvement un état de situation concernant la mise en place des ECEC.

Il présente également l'organigramme de l'OIECEC.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 23 h 15, la séance levée.

La présidente

Le secrétaire général